



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 novembre 2025**

Personnes présentes

Conseil administratif	MM.	Marc Jaquet Enrico Castelli Mme Simona Korff	maire conseiller administratif conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Christophe Berthelet Denis Jotterand Marc Aberle	président vice-président secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Véronique Michela, Jennifer Strub, Marie Tanner	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, Stéphane Barbat, Fabien Darbellay, Dorian Esterer, Nicolas Hulo, David-Peter Lê, Luc Wanner	
Personnel communal	M. Mme	Michel Vazquez Virginie Favre	secrétaire général comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
Personnes excusées	MM.	Charles Fazi, Nicolas Leroux	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projets de délibérations **et résolution :**
 - **2025-10 :** Amortissements complémentaires 2025 d'un montant total de Fr. 1'531'983,38
 - **2025-11 :** Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 106'900.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
 - **2025-12 :** Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - **2025-13 :** **Autorisation de renouveler en 2026 les emprunts contractés par la FITIAP**
7. Élection de 2 représentants au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau (GCSR), désignés par le Conseil municipal, mais pas forcément en son sein
8. Élection d'un représentant au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (GIPE), désigné par le Conseil municipal, mais pas forcément en son sein
9. Élection de 3 représentants au Conseil de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein
10. Désignation par le Conseil municipal des représentants aux commissions externes, soit Communes-École, Fanfare, Pompiers et La Rampe, au sein du Conseil municipal
11. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15. Puis il annonce les élus excusés.

Simona Korff accueille Simon Cheneval, qui a rejoint l'équipe de la voirie depuis le 1^{er} novembre. Certains élus le connaissent peut-être déjà, car il est aussi impliqué aux pompiers et au ski club.

Simon Cheneval se présente brièvement.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

David-Peter Lê, Marc Aberle et Denis Jotterand proposent quelques corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2025 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a pas de communication.

3. Communications du Conseil administratif

a) Délibération et/ou résolutions futures

Marc Jaquet indique que le projet de déclassement des hameaux de Carre d'Aval et de Carre d'Amont avance. **Marc Jaquet** recevra demain M. Mollard, qui a permis d'ajouter un amendement à l'enquête. Normalement, la délibération y relative devrait être soumise au vote du conseil le 4 décembre.

La cession de parcelles par la FITIAP aux Communes de Meinier et de Collonge-Bellerive avance gentiment aussi. Le Conseil administratif espère boucler ce dossier en 2026.

b) Séance du 4 décembre

La séance du Conseil municipal du 4 décembre sera avancée à 19h15, afin de recevoir un représentant du SAFCO pour une explication sur les prérogatives du Conseil administratif et du Conseil municipal.

c) Soirée des conjoints

Marc Jaquet rappelle que la soirée des conjoints aura lieu le 15 décembre. L'invitation officielle sera envoyée prochainement.

d) Trois jours du vélodrome

La MASE ayant sponsorisé les quatre jours du vélodrome, la commune a reçu des billets gratuits pour cet événement. Deux sont encore à disposition pour la soirée du 29 novembre.

e) Centre sportif de Rouelbeau (CSR), terrain A

Les travaux de rénovation du terrain A s'achèveront normalement la semaine prochaine. La réception de chantier a été fixée à jeudi prochain. Le terrain sera opérationnel à partir du 20 novembre.

f) **Rapport administratif et financier 2024**

Des exemplaires du rapport administratif et financier 2024 sont à disposition à l'entrée de la salle. **Marc Jaquet** recommande aux présidences des différentes commissions de s'en inspirer pour l'année prochaine, car elles devront rédiger leur rapport pour l'édition 2025.

g) **Alimentation durable**

Simona Korff annonce que suite à la votation en 2023 sur la souveraineté alimentaire, une consultation en ligne sur l'alimentation durable est en cours. L'information sera publiée dans le prochain *Meinier infos*. Le canton a mis en place un avant-projet de loi, sur lequel les citoyens peuvent donner leur avis à titre personnel, article par article. La Commune sera, par le biais de l'ACG, incluse dans la négociation concernant cet avant-projet de loi et la fondation que le canton souhaiterait créer afin de répondre à cette votation.

h) **Sortie du Conseil municipal**

Enrico Castelli remercie les élus qui ont participé à la sortie du Conseil municipal. Il remercie vivement le Maire, qui a organisé cette fort sympathique journée. Comme il est de tradition, la prochaine sortie du Conseil municipal, dont la date n'a pas encore été fixée, se déroulera avec le personnel communal et sera organisée par la MASE.

i) **Marché de Noël**

Enrico Castelli invite cordialement les élus à participer au marché de Noël, le 27 novembre. Comme chaque année, il y aura beaucoup d'inscrits et de stands. Par ailleurs, la galerie d'exposition *Le Coin du Centre* proposera à cette occasion une exposition avec certains artistes.

4. Rapports des commissions

a) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet annonce que la commission s'est réunie le 16 octobre.

- Radar antibruit : L'État (SABRA : Service de l'Air, du Bruit et des Rayonnements non ionisants) installera un radar antibruit pour un mois à la route de Compois 25 (chez Jauch).
- Stationnement deux roues : L'État demande aux communes d'ajouter des places de stationnement pour les deux-roues. Pour Meinier, il s'agit de 10 places supplémentaires et 2 pour les vélos cargos. Marc Zwahlen recensera le nombre exact de places que nous avons sur la commune.
- Déchetterie immeuble de la Poste : La déchetterie sera supprimée pendant les travaux de l'immeuble. Les habitants devront se rendre à la déchetterie du chemin du Stade.
- Route de Covéry : La barrière interdiction de circuler a été remise en place, car il y a eu des réclamations à la Mairie de la part d'habitants de la route de Covéry.
- Route de Bellebouche, essai des piquets : L'OCAN ne donnera pas l'autorisation. Nous demanderons au bureau d'ingénieur AJS (qui s'occupe du carrefour route de Bellebouche / route de Covéry) de voir ce qu'il peut nous proposer.
- Routes à remettre en état encore en 2025 : Des devis ont été reçus, et c'est l'entreprise Piasio / Colas qui exécutera les travaux pour les chemins des Terres-Noires, des Champs-de-la-Grange, des Varlioudes et de la Gorge. Les travaux devraient commencer ces jours.

Drainages / Collecteurs :

Chemin de la Gorge / chemin du Rucher / chemin des Foulis / route de La-Repentance :
Nous avons reçu les devis de l'entreprise Burgdorfer pour les collecteurs à refaire en 2026 pour un coût de Fr. 42'000.-.

b) **Cohésion sociale & Culture (COSC)**

Marc Aberle indique que la COSC s'est réunie le 14 octobre, séance lors de laquelle la commission a reçu Heidi Gusset, coordinatrice sociale, qui participera dorénavant à une séance sur deux. Heidi Gusset a présenté les divers volets de son activité professionnelle pour la Commune, qui vont dans trois directions : suivis individuels, suivi des acteurs du centre du village, mais aussi suivi de plusieurs projets notamment intercommunaux, dont un certain nombre a pu aboutir dès la fin de la législature passée. Lors de ces échanges avec Heidi Gusset, il a été décidé de relancer l'initiative du groupe de pilotage, avec une rencontre qui réunira tous les acteurs du centre du village le 2 décembre. Cette séance, qui aura un format assez ouvert, permettra d'entendre les attentes et demandes de ces personnes.

Cette séance a également été l'opportunité de détailler la clé de répartition des dons internationaux et nationaux, avec en ligne de mire l'idée de privilégier des initiatives de personnes qui s'adressent directement à la Commune avec des lettres personnalisées, et aussi de varier les soutiens sur le plan thématique ou géographique, en passant de la Guinée au Pérou, de l'Inde au Togo, de l'aide à la formation de sage-femme à la construction d'écoles et, pour la Suisse, de la ligue genevoise contre le rhumatisme ou les paraplégiques à la Fondation Partage ou l'Association pour le bateau Genève.

Les commissaires ont également évoqué le principe de concentrer leurs efforts sur certains projets plutôt que de diluer les soutiens, ceci en vue d'offrir un véritable et durable appui à des projets qu'ils trouveraient les plus convaincants. Ils y travailleront avec, ils l'espèrent, un vrai formulaire qui permettra de faciliter leur tâche en amont.

Marc Aberle rappelle la date du repas des aînés, à savoir le 18 janvier 2026. Tous les Conseillers municipaux seront invités à s'occuper du service, si possible accompagnés de leurs conjoint·e·s ; le menu a été fixé. La commission a décidé de broder elle-même sur la thématique en s'occupant de la décoration. Les invitations seront bientôt envoyées.

L'alpiniste Sophie Lavaud a été contactée en vue d'une possible projection de son dernier film, peut-être en février prochain. La tombola culturelle a été envoyée à la population. **Marc Aberle** remercie Nicolas Baltassat pour son engagement.

Les Conseillers administratifs, notamment Enrico Castelli et Marc Jaquet, ont effectué plusieurs visites auprès de personnes qui fêtaient un jubilé et qui avaient requis cette venue.

La prochaine séance est fixée au 18 novembre.

c) **Développement durable, Nature & Communication (DENACO)**

Dorian Esterer donne lecture du rapport de la DENACO, dont la séance s'est tenue le 30 octobre à la Mairie.

La séance a commencé par une diffusion du film « Le Chant de la Terre », présenté par Simona Korff, en vue du Festival du Film Vert 2026 où la commission pourrait animer la projection si le film est retenu. Le sous-groupe Biodiversité réfléchira aux idées d'animation.

- Simona Korff a informé la commission de la baisse des demandes de subventions vélos et la commission a commencé à repenser l'usage de cette subvention. L'enveloppe de dons de Fr. 3'000.- sera traitée par les trois Nicolas, Nicolas Hulo, Nicolas Baltassat et Nicolas Leroux, qui présenteront leurs choix lors de la prochaine commission. Le prochain Recycling Day aura lieu le 18 mars 2026.
- La préparation du Marché de Noël avance. Sina Chollet se chargera de la préparation des tissus en amont de l'atelier de Furoshiki. La commission tiendra un stand en deux rotations et s'alignera sur les décorations des autres stands.
- Les sous-groupes ont donné leurs premiers retours : alimentation (centralisation des informations des produits à la ferme), énergie (premiers échanges avec l'OCEN), biodiversité (mise à jour de Naries et suivi de fréquentation). Enfin, Sina Chollet a proposé deux idées issues du concours Développement Durable, dont une activité *escape game* qui pourrait être proposée à l'EJC pour les adolescents.
- Le 6 novembre 2025, Simona Korff a participé à l'atelier « Communes & Climat » sur le thème des « risques et vulnérabilités climatiques ». Les résultats d'une étude menée avec neuf communes pilotes sur le « Diagnostic des risques liés aux changements climatiques du canton de Genève et recommandations » ont été présentés. Ils permettent de mieux comprendre les vulnérabilités locales et de mieux les anticiper :
<https://www.ge.ch/document/diagnostic-risques-lies-aux-changements-climatiques-du-canton-geneve-recommandations>
- La commune de Plan-les-Ouates a également témoigné de l'orage exceptionnel du 9 juin 2024.

a) **École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)**

Marie Tanner donne lecture du rapport de l'EJC.

- Le 10 octobre, Véronique Michela et Simona Korff ont accompagné trois jeunes de Meinier à la cérémonie officielle des Promotions citoyennes au Bâtiment des Forces Motrices qui s'est déroulée en présence de Christina Kitsos, Vice-présidente du Conseil administratif de la Ville de Genève, et Pierre Maudet, Conseiller d'État chargé du Département de la santé et des mobilités. Salomé Saqué, journaliste française, et Marie Jay, jeune figure montante de la scène musicale romande, étaient les invitées de cette édition.
- La commission s'est réunie le 3 novembre pour le réseau jeunesse. Les discussions ont été constructives. La jeunesse dans l'ensemble semble bien se porter et respecte plutôt bien les règles et les bâtiments malgré quelques écarts, peu nombreux néanmoins.
- Suite à ce réseau, la commission s'est réunie pour avancer dans ses projets, notamment la sortie des ados du 15 novembre qui a été prise d'assaut lors des inscriptions. Nous avons également préparé la fête de l'Escalade du 11 décembre.

b) **Finances (FIN)**

En l'absence de Nicolas Leroux, excusé, **Marc Jaquet** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Denis Jotterand donne lecture de son rapport.

La commission Mase s'est réunie le 11 novembre.

- Nous avons abordé le sujet du marché hebdomadaire qui reprend gentiment vie. Les exposants sont motivés et veulent organiser des événements ponctuels afin d'animer un peu plus ce rendez-vous.
- La sortie du conseil à Tartegnin, pays du bon vin comme disent les Vaudois, a rencontré un franc succès auprès des participants, malgré la fraîcheur du jour. Remerciements à Marc Jaquet pour l'organisation de cette journée, ainsi qu'aux acteurs spontanés qui ont ajouté une petite touche d'humour au programme.
- Le marché de Noël approche (27 novembre, pour ceux qui ne l'auraient pas encore agendé), et notre légendaire organisatrice Sylvie Barbat se donne corps et âme avec l'équipe de la voirie pour que la féerie règne ce jour-là.
- La commission a reçu une seule proposition de mérite meynite dans les délais prévus par le règlement. Cette dernière vous sera présentée lors du prochain conseil.
- Des devis nous parviennent pour l'animation du prochain 1^{er} août.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Enrico Castelli transmet le message de José Burgos, à savoir que le comité ne s'est pas réuni depuis le dernier retour. La prochaine séance aura lieu le 18 novembre.

b) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat indique que le GIPE ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil. La dernière séance aura lieu le 12 décembre, sous la forme d'un repas pour fêter la fin de la législature.

c) **FIM** (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli annonce que le Conseil de Fondation ne s'est pas réuni récemment.

Concernant le budget 2026, **Enrico Castelli** avait indiqué, lors de son dernier rapport, un résultat comptable négatif avec une perte de Fr. 3'873'000.-, sous réserve d'une réévaluation de la valeur de la parcelle à la route de Gy 28. Dans l'intervalle, la Fondation a reçu une expertise d'un bureau spécialisé. La valeur du terrain est ainsi passée de Fr. 2'268'000.- à Fr. 5'070'950.-. La perte comptable dans le budget est ainsi diminuée à Fr. 1'070'050.-.

d) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif à la séance du 17 septembre, lors de laquelle les sujets suivants ont été principalement traités :

- Le budget 2026 a été examiné par le Conseil de Fondation. Le résultat projeté est négatif à hauteur de Fr. 8'000.-.
- Comme précédemment annoncé, le bâtiment P6 doit être rénové et assaini à terme. Cependant, à la suite d'un audit et à son examen par la Commission technique, le dossier est reporté en 2028. En effet, le bâtiment P6 est en bon état général et sa performance thermique actuelle satisfait les exigences légales en vigueur.

- Comme également annoncé, le Conseil de Fondation a approuvé la décision de principe de mettre à disposition une parcelle au Cercle des agriculteurs pour un magasin provisoire et des installations de chantier. Un projet de bail a ainsi été transmis au Cercle. En outre, la Fondation a demandé à tous les promoteurs de coordonner leurs besoins en surface afin de présenter un avant-projet de leurs aménagements provisoires. La démarche vise à garantir notamment le bon fonctionnement des circulations dans le secteur.

e) Fanfare

Enrico Castelli annonce deux dates à retenir. La première est le dimanche 25 janvier 2026, avec le demi-concert à la salle communale. La seconde est le samedi 9 mai 2026, avec le concert annuel de la fanfare, toujours à la salle communale.

f) Communes-École

Marc Jaquet transmet l'information reçue de la représentante actuelle, Paola Sanz Velasco, à savoir que le comité ne s'est pas réuni. La prochaine séance est fixée au 26 novembre.

g) Pompiers

Denis Jotterand annonce que les pompiers n'avaient rien à signaler pour cette séance.

6. Projets de délibérations et résolution

Luc Wanner donne lecture de l'allocution qu'il a rédigée concernant le projet de budget 2026, dans l'objectif d'apporter un regard sur le contexte économique européen et suisse.

En résumé, il remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à l'élaboration dudit projet de budget. Néanmoins, il est essentiel de replacer celui-ci dans le contexte économique actuel, qui exige beaucoup de prudence et de rigueur. La Confédération elle-même a présenté un plan d'économies 2025-2028. La situation est similaire à Genève, où le budget cantonal 2026 est déficitaire de 767 mios, et le budget de la Ville de 69 mios. De nombreuses communes en Suisse romande ou en Suisse allemande lancent des plans d'assainissement de 5 à 12 % sur leur budget. Partout, les citoyens demandent moins de dépenses publiques et moins de subventions.

Pour Meinier, le déficit budgétaire s'élève à environ Fr. 133'000.-. Or près d'un tiers du budget communal est absorbé par des subventions. Dans ses échanges avec des habitants de la commune, **Luc Wanner** relève deux attentes qui reviennent très régulièrement : allégement de la pression fiscale et réduction des subventions afin que l'ensemble des citoyens, et pas seulement les membres des associations, en bénéficient équitablement.

Marc Jaquet s'interroge sur les 30 % de subventions évoquées par Luc Wanner. De quelles subventions parle-t-il ?

Luc Wanner cite par exemple la rubrique 5451.1 (crèches, dédommagements à des collectivités publiques).

Marc Jaquet répond qu'il s'agit du GIPE, la commune finançant 26 places de crèche.

Luc Wanner estime qu'il faudrait trier les subventions et les réduire, car celles-ci représentent entre 8 et 12 % du budget.

Fabien Darbellay relève l'inquiétude des élus à voter un budget déficitaire dans un contexte qui pourrait inquiéter la population. Quelle réponse y apporter ? Y a-t-il un moyen de ne pas avoir ce déficit ?

Si **Marc Jaquet** comprend ces inquiétudes, comme il l'avait indiqué dans le PV de la séance du 9 octobre, le Conseil administratif et Virginie Favre étaient à la disposition des élus depuis un mois pour en parler en amont, et pas cinq minutes avant le vote dudit budget.

Nicolas Hulo estime que ce n'est plus le moment d'arbitrer telle ou telle charge, sous peine de lancer un énorme débat ce soir.

Dorian Esterer aurait trouvé bien de prendre une heure entre deux afin d'aborder ce thème ultra important.

Alors, pourquoi n'avoir pas sollicité le Conseil administratif avant ? répète **Marc Jaquet**. Il souligne que tous les budgets ont été validés par les commissions, puis étudiés par la FIN qui les a également validés. S'il est effectivement compliqué pour les nouveaux élus de se projeter, la première année de leur mandat, le calendrier des élections municipales est imposé par le Conseil d'Etat. Selon les dernières projections transmises par l'AFC en octobre et basées sur les taxations définitives 2023, le correctif d'impôts pour la commune s'élève à Fr. 460'000.- supplémentaires, contre Fr. 71'000.- selon les estimations du mois de juin. Les autorités ont présenté un projet de budget 2026 prudent. Il sera peut-être temps de réévaluer tous ces éléments pour le budget 2027.

Virginie Favre ajoute que les subventions évoquées par Luc Wanner concernent des charges de transfert, soit environ 30 % des charges communales. 80 à 90 % des charges de transfert qui sont communiquées à la Commune sont incompressibles et concernent des groupements intercommunaux (GIAP, GSIS, CSR, GIPE, FASe, etc.). Il y a très peu de subventions sur lesquelles la commune a une influence (subventions sociales, sportives ou autres). Pour rassurer les élus, un budget est avant tout une intention. Depuis 2021, et hors amortissements complémentaires, les excédents de revenus de la commune ont été les suivants :

- 2021 : Fr. 874'000.- ; 2022 : Fr. 1'620'000.- ; 2023 : Fr. 1'052'000.- ; 2024 : Fr. 1'600'000.-.

La commune ne se trouve pas du tout dans une situation de déficit budgétaire.

Dorian Esterer ne comprend pas qu'avec de tels résultats, la commune présente un budget déficitaire.

Virginie Favre répond que les projections fiscales transmises par l'AFC sont toujours inférieures aux impôts effectifs qui sont, depuis quelques années, beaucoup plus élevés qu'annoncés.

Marc Jaquet rappelle que Meinier n'a pas de gros contribuables. Sa pyramide fiscale est donc plus équilibrée que certaines communes qui, lorsqu'elles perdent un gros contribuable, perdent avec lui d'importants revenus.

Michel Vazquez précise que le budget communal doit être basé sur les prévisions reçues de l'AFC et qu'il ne peut être augmenté que dans une faible proportion – déterminée par le SAFCO.

Marc Jaquet ajoute que les communes n'ont pas le droit de constituer des réserves.

Dorian Esterer souhaiterait une estimation pour l'année prochaine.

Marc Jaquet répète qu'à l'heure actuelle, le budget 2025 passe de Fr. -160'000.- à Fr. +300'000.-. La situation évoluera encore d'ici le bouclage des comptes.

Le Président indique que le Conseil municipal vote des amortissements complémentaires dans le cas où les revenus seraient largement supérieurs aux estimations.

Fabien Darbellay propose à la DENACO de réfléchir afin de préparer un document d'accueil à l'intention des futurs nouveaux élus, car ils sont nombreux, lors de cette législature.

Simona Korff ressent l'envie, la forte implication et les préoccupations des nouveaux élus, malgré leur manque d'expérience. Rédiger un document à l'intention des nouveaux, pourquoi pas.

Le Président comprend qu'il y a eu beaucoup de changements et de nouveaux élus, cette année. Ils comprendront petit à petit le fonctionnement d'une institution publique en travaillant sur les budgets de leurs commissions respectives. Qu'ils n'hésitent pas à solliciter Virginie Favre, Marc Jaquet et le président de la FIN, afin de mieux comprendre les aspects financiers.

Marc Jaquet voudrait savoir si ces réponses ont rassuré Luc Wanner. Par ailleurs, Meinier accueillera de nouveaux habitants, ce qui aura aussi des incidences sur les revenus fiscaux. Le Conseil administratif et Virginie Favre sont assez sereins et peinent à imaginer que les comptes de la commune puissent se retrouver dans le rouge, fin 2025 ou fin 2026.

Luc Wanner remercie pour toutes ces explications. Toutefois, les deux questions finales venaient de citoyens qui demandent si ces objectifs seront atteints.

Marc Jaquet souligne que le Conseil administratif propose un budget. Il passe par les diverses commissions qui l'examinent et le valident. Puis, il est analysé par la commission des Finances, qui l'approuve à son tour. Et c'est finalement le Conseil municipal qui vote celui-ci. L'évolution des finances de la commune continuera à être attentivement suivie. Que les élus n'hésitent pas à poser les questions qu'ils jugeront utiles.

Enrico Castelli souligne ce qu'il a déjà dit lors de la dernière séance, à savoir que la comptabilité publique est très différente du secteur privé.

Concernant le contexte, Meinier n'est pas dépendante de gros contribuables ou de personnes morales. Car ce sont surtout les personnes morales qui affectent considérablement les finances communales et cantonales. Les projections fiscales sont un sujet récurrent à l'ACG, certaines communes subissant des variations jusqu'à 30 ou 40 %. Cela fait des années qu'elles réclament une meilleure lisibilité de ces projections fiscales, dont elles dépendent. Mais pour l'instant, elles doivent faire avec les outils existants.

Concernant le terme « subventionnement », certains des groupements évoqués ci-dessus concernent des politiques publiques communales (sécurité, feu, petite enfance, police municipale, etc.). **Enrico Castelli** encourage les citoyens évoqués par Luc Wanner à se manifester auprès du Conseil administratif. Car si la Commune devait sortir de certaines institutions, à l'instar de Chêne-Bougeries qui a quitté le GIAP, elle financerait alors elle-même des prestations comme le restaurant scolaire. Il n'est pas persuadé qu'en termes de coûts et de stabilité, ce soit in fine une meilleure solution. Quant au feu, certaines communes ne veulent plus de compagnies de sapeurs-pompiers et confient cette mission au GSIS. Les autorités sont prêtes à débattre, mais faut-il vraiment toucher à l'essence même de certaines prestations publiques ?

- **2025-10 :** Amortissements complémentaires 2025 d'un montant total de Fr. 1'531'983,38

Marc Jaquet répète que les revenus fiscaux sur l'année 2025 représentent actuellement une augmentation de Fr. 300'000.-. La commune ne réalisera ces amortissements complémentaires que si le résultat le permet.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**

- **2025-11 :** Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 106'900.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Marc Jaquet rappelle que Virginie Favre a déjà précisé que le FIDU est une charge incompressible.

Virginie Favre ajoute que toute dépense doit être validée par un budget ou un crédit. Le FIDU a été créé en 2017 pour vingt ans. Il sera, ou pas, reconduit par le Conseil d'État en 2037. La Commune verse en moyenne Fr. 130'000.- annuels au FIDU, un montant variable en fonction de l'indice de capacité financière. Sur vingt ans, la Commune aura contribué à hauteur de 2,5 mios au FIDU et touché 4,2 mios de ce fonds pour la construction de l'école.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention sur 15 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**

Marc Jaquet voudrait savoir pourquoi 4 élus ont voté contre.

Stéphane Barbat demande à quoi cela sert de voter, s'agissant d'une charge obligatoire. C'est du temps perdu.

- **2025-12 :** Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Marc Jaquet, qui souhaiterait être certain de la bonne compréhension de tous, détaille chacun des montants qui figurent dans la délibération.

Virginie Favre précise que les amortissements sont des charges non monétaires. Par conséquent, les liquidités de la commune augmenteront d'autant (capacité d'autofinancement).

Marc Jaquet conclut ses explications sur le centime additionnel, qui est à 42 ct pour Meinier, sachant que celui-ci vaut environ Fr. 150'000.-.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions sur 15 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**

- **2025-13 : Autorisation de renouveler en 2026 les emprunts contractés par la FITIAP**

Enrico Castelli explique que la FITIAP a, dans le cadre de ses activités, contracté des dettes entre autres pour le développement du secteur Pallanterie sud. Celles-ci sont structurées en différentes tranches, échéances et taux et doivent être renégociées lorsqu'elles arrivent à échéance. La commission des Finances de la FITIAP et le Conseil de Fondation négocient celles-ci en amont. Ces dettes sont à distinguer des nouveaux emprunts qui, eux, sont soumis au vote des Conseils municipaux de Meinier et de Collonge-Bellerive.

Le Président lit la partie décisionnelle de la résolution.

- **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 membres du CM présents (résolution votée en annexe).**

7. Élection de 2 représentants au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR), désignés par le Conseil municipal, mais pas forcément en son sein

Marc Jaquet rappelle que deux représentants ont été désignés par le Conseil administratif (André Nasel et Marc Jaquet), et deux doivent l'être par le Conseil municipal.

Dorian Esterer renonce à se présenter et cède sa place à Stéphane Barbat.

Marc Jaquet ajoute que José Burgos, qui fait acte de candidature, est un ancien Conseiller municipal, représentant du Conseil municipal au sein du GICSR et Vice-président de l'USM.

En l'absence de toute autre candidature, Stéphane Barbat et José Burgos sont élus tacitement et applaudis par l'assemblée (*décision votée en annexe*).

8. Élection d'un représentant au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (GIPE), désigné par le Conseil municipal, mais pas forcément en son sein

Simona Korff annonce que deux personnes ont fait acte de candidature et donne la parole à Nicolas Baltassat.

Nicolas Baltassat indique qu'après discussion avec Simona Korff, il retire sa candidature. En effet, Karine Cottin lui paraît tout à fait compétente et même plus en lien avec ce groupement. Il est donc très heureux de céder sa place.

Simona Korff explique que le Conseil administratif a désigné Amandine Mayer-Sommer, qu'elle présente brièvement. Elle remercie Marie Tanner d'avoir proposé Karine Cottin, qu'elle présente également brièvement. Elle les remercie d'avoir toutes deux accepté de représenter Meinier au sein du GIPE.

David-Peter Lê s'étonne de ne pas avoir reçu ces deux dossiers.

Simona Korff répond que ce n'était pas nécessaire, compte tenu de l'absence d'autre candidature au 31 octobre, soit la date butoir qui avait été fixée pour l'envoi des candidatures.

Karine Cottin est élue tacitement et applaudie par l'assemblée (*décision votée en annexe*).

9. Élection de 3 représentants au Conseil de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein

Enrico Castelli annonce que Michel Vazquez a préparé des bulletins de vote secrets qu'il distribue, la Mairie ayant reçu quatre candidatures pour les trois postes à pourvoir, dont au moins un membre du Conseil municipal. Les élus ont tous reçu les CV et lettres de motivation desdits candidats.

Michel Vazquez et Emmanuelle Maia sont désignés scrutateurs.

La séance est suspendue pendant le dépouillement des votes.

Michel Vazquez annonce les résultats du vote, qui n'a nécessité qu'un seul tour. Sont élus :

- Fabien Darbellay : 14 voix.
- Jacques Petitpierre : 11 voix.
- Moreno Sella : 9 voix.
- Non élu : Pierre Mauron, avec 7 voix.

Les nouveaux représentants au Conseil de la FIM sont chaleureusement applaudis (*décision votée en annexe*).

Marc Jaquet annonce que les représentants au sein du Conseil de fondation de la FITIAP seront élus lors de la prochaine séance.

10. Désignation par le Conseil municipal des représentants aux commissions externes, soit Communes-École, Fanfare, Pompiers et La Rampe, au sein du Conseil municipal

Marc Jaquet lance l'appel à candidatures pour Communes-École.

- **Véronique Michela** se présente et, en l'absence d'autre candidature, est élue tacitement.

Marc Jaquet lance l'appel à candidatures pour la fanfare.

- **Dorian Esterer** se présente et, en l'absence d'autre candidature, est élu tacitement.

Marc Jaquet lance l'appel à candidatures pour La Rampe.

- **Nicolas Hulo** se présente et, en l'absence d'autre candidature, est élu tacitement.

Marc Jaquet lance l'appel à candidatures pour les pompiers. **Véronique Michela** annonce qu'elle retire sa candidature.

- **Christophe Berthelet** se présente et, en l'absence d'autre candidature, est élu tacitement.

11. Divers

a) Sondage afin de comprendre les attentes de la population

Dorian Esterer donne lecture du texte qu'il a préparé.

« Si vous le permettez, j'aimerais aborder un sujet qui me semble important pour l'avenir de notre commune : la possibilité de mettre en place, l'année prochaine, un sondage structuré et réfléchi afin de mieux comprendre les attentes générales des Meinites.

Je suis encore nouveau dans ce Conseil, et je tiens à le dire avec beaucoup de respect pour celles et ceux qui y siègent depuis longtemps et connaissent profondément ce village. C'est précisément parce que je respecte cette expérience et ce travail que je souhaite apporter une réflexion complémentaire.

Depuis quelques semaines, j'entends – comme beaucoup d'entre nous – de nombreux bruits concernant ce que le Conseil municipal devrait prioriser : la sécurité, l'environnement, le sport, la jeunesse, et bien d'autres sujets encore.

Ce sont évidemment des thématiques essentielles, et je ne remets absolument pas en question leur importance. Ce qui me dérange personnellement, en revanche, c'est que ces priorités sont souvent présentées comme étant celles "de la population"... alors qu'elles ne reposent, à ma connaissance, sur aucune donnée claire, structurée, ou représentative des attentes réelles des Meinites.

Nous parlons beaucoup à leur place, sans être certains de ce qu'ils pensent vraiment.

J'ai aussi entendu – et c'est un argument que je comprends – que nous avons été élus par le peuple, et que cela nous donnerait donc la légitimité nécessaire pour avancer dans la direction que nous jugeons pertinente.

Cependant, j'aimerais proposer une nuance importante : être élu ne signifie pas que nous pouvons faire ce que nous voulons ; être élu signifie que nous avons la responsabilité supplémentaire de comprendre le plus fidèlement possible ce que veulent réellement celles et ceux qui nous ont fait confiance. Notre légitimité ne nous dispense pas d'écouter ; au contraire, elle nous y oblige.

Alors, on m'a aussi dit qu'il y a eu des consultations déjà menées dans le passé. On m'a d'ailleurs rappelé deux exemples : le premier, lors du test sur l'allumage progressif et adaptatif des candélabres, le Conseil n'aurait reçu qu'une trentaine de réponses ; et le second, lors de la présentation de l'Agenda 2030, moins de 45 personnes étaient présentes, intervenants et commission compris.

Très sincèrement, à la vue de ces chiffres, je ne sais pas ce qui est le plus inquiétant :

- que si peu d'habitants s'intéressent à nos décisions,
- ou de devoir constater qu'il existe peut-être un vrai problème de communication, de diffusion d'information, ou de format de participation.

Mais dans tous les cas, cela prouve une chose : nous ne pouvons pas considérer ces consultations comme représentatives de la volonté collective. Un sondage oui, mais pas un sondage improvisé, pas un sondage auquel seuls quelques habitants motivés répondent.

Si nous voulons prendre le pouls du village, faisons-le sérieusement : avec un questionnaire bien préparé, réfléchi, accessible en ligne et sur papier, communiqué à l'avance, peut-être accompagné d'une soirée de présentation, et surtout portant sur les grandes orientations de la commune – pas sur des détails opérationnels.

Pourquoi est-ce important ? Parce que nous avons devant nous des décisions qui engageront Meinier pour les 5, 10, voire 20 prochaines années : développement durable, sécurité, infrastructures sportives, politique de jeunesse, mobilité, aménagement du territoire, nouvelles attentes des familles, lien social, etc.

Si nous voulons planifier, anticiper, budgérer correctement, alors nous devons d'abord savoir ce que pensent réellement les gens qui vivent ici.

Et je crois sincèrement que nous avons, collectivement, une opportunité : celle de créer un outil qui aidera ce Conseil – et les futurs Conseils – à prendre des décisions plus informées, plus cohérentes et plus légitimes.

Je le répète : je suis nouveau ici, et je dis cela avec beaucoup de respect pour le travail déjà accompli. Mon objectif n'est pas de critiquer, mais d'apporter une proposition constructive pour renforcer, ensemble, le lien entre nos décisions et les attentes de la population.

Merci de m'avoir écouté. Je serais très heureux d'entendre vos avis sur cette idée. »

Simona Korff indique que lors de la précédente législature, 120 personnes avaient répondu au sondage lancé par la DEC (commission « Développement durable, Environnement & Communication », qui était l'ancienne dénomination de la DENACO actuelle), afin d'avoir le pouls des gens concernant le développement durable. Il faudrait aussi mettre ces chiffres en parallèle avec le nombre de citoyens qui votent, par exemple. Peut-être que sur un sujet très généraliste touchant plus de personnes, la participation sera meilleure. Elle propose d'en reparler au sein de la DENACO, la communication étant une de ses prérogatives.

Le Président souligne que lors de la dernière élection du Conseiller d'État, la participation sur les habitants ayant le droit de vote était inférieure à 30 %. Dans le domaine sportif, et vu le nombre de sociétés meynites, il ne voit pas quel questionnaire Dorian Esterer pourrait apporter.

Dorian Esterer souhaiterait comprendre les attentes de la population.

Nicolas Hulo relève que l'on a plusieurs fois expliqué aux nouveaux élus qu'il ne fallait pas non plus donner de faux espoirs aux gens, l'influence des autorités sur le budget étant assez limitée. Il ne faudrait pas que les Meynites croient que le Conseil municipal a des pouvoirs énormes.

Marc Aberle pense que cette démarche serait très constructive, le but étant de faire une photographie des attentes des personnes qui composent cette commune. Il trouve tout à fait légitime que la DENACO se charge de préparer un canevas qui devrait être évalué et complété par toutes les commissions afin d'avoir un questionnaire le plus généraliste et complet possible.

Fabien Darbellay soutient lui aussi tout à fait cette démarche, qui offrira des guides et orientations afin de construire un fil rouge pour avoir un liant sur différents sujets. Ce sera aussi un moyen de faire émerger une orientation stratégique qui, in fine, concerne tout le monde.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h06.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 4 décembre 2025 à 19h15.**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Marc Aberle

.....
Christophe Berthelet

Annexes : Délibérations, résolution et élections votées

Meinier, le 4 décembre 2025/em



Délibération n° 2025-10

Amortissements complémentaires 2025 d'un montant total de Fr. 1'531'983.38

Vu la possibilité de prévoir des amortissements complémentaires, selon l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 et l'article 41, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01) du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
 par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2025 d'un montant total de Fr. 1'531'983.38 sur les crédits suivants :

7710.100.14000.00	Aménagement du cimetière	360'750.00 CHF
6150.200.14010.00	Eclairage public des routes communales	105'746.90 CHF
3410.300.14000.00	Eclairages terrains de tennis CSR	78'064.67 CHF
0290.041.14040.00	Espace bancomat	150'421.81 CHF
0290.020.14040.00	Salle communale	837'000.00 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2025 sous la rubrique « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 1'531'983.38 ;
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2026.

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet

Meinier, le 24 novembre 2025



Délibération n° 2025-11

Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 106'900.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le FIDU ;
sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 10 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 106'900.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le membre du Conseil administratif concerné à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
5. De donner les pouvoirs nécessaires au membre du Conseil administratif concerné pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2026.

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet

Meinier, le 24 novembre 2025



Délibération n° 2025-12

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'243'449.57 aux charges et de Fr. 9'110'366.60 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 133'082.97,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. -133'082.97 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 894'916.60,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 886'900.- aux dépenses et de Fr. 420'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 466'900.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 894'916.60, il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr. 428'016.60,

vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} octobre 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 11 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions sur 15 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de Fr. 9'243'449.57 aux charges et de Fr. 9'110'366.60 aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à Fr. 133'082.97.
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. -133'082.97 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 42 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2026.

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet

Meinier, le 24 novembre 2025



Résolution n° 2025-13

Autorisation de renouveler en 2026 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Afin de permettre à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie de gérer de manière efficiente ses finances,

conformément à l'article 13 des statuts de la FITIAP et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 24 novembre 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet



Commune de MEINIER

Législature 2025-2030

Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Élection de 2 représentant·e·s au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour le Centre sportif de Rouelbeau (GICSR), désigné·e·s par le Conseil municipal, conformément aux statuts du GICSR :

- **M. Stéphane BARBAT** élu tacitement, le nombre de candidatures annoncées étant identique au nombre de postes à pourvoir.
- **M. José BURGOS** élu tacitement, le nombre de candidatures annoncées étant identique au nombre de postes à pourvoir.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Christophe BERTHELET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe BERTHELET".

Président du Conseil Municipal

Meinier, le 13 novembre 2025



Commune de MEINIER

Législature 2025-2030

Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Élection d'un·e représentant·e au Conseil intercommunal du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance des Communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (GIPE), désigné·e par le Conseil municipal, conformément aux statuts du GIPE :

- Mme Karine COTTIN élue tacitement, le nombre de candidatures annoncées étant identique au nombre de postes à pourvoir.



Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Christophe BERTHELET

A large, handwritten signature in black ink.

Meinier, le 13 novembre 2025

Président du Conseil Municipal



Commune de MEINIER

Législature 2025-2030

Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Élection de 3 représentant·e·s au Conseil de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM), désigné·e·s par le Conseil municipal, dont l'un·e au moins en son sein, conformément aux statuts de la FIM :

- | | |
|---|--|
| - M. Fabien DARBELLAY, Conseiller municipal | élu par 14 voix pour sur 15 CM présents. |
| - M. Jacques PETITPIERRE | élu par 11 voix pour sur 15 CM présents. |
| - M. Moreno SELLA | élu par 9 voix pour sur 15 CM présents. |



Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Christophe BERTHELET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe BERTHELET".

Président du Conseil Municipal

Meinier, le 13 novembre 2025